

## Examen Spécial de Rappel (ESR)

Un **examen spécial de rappel (ESR)\*** est un **examen relatif à une unité non enseignée l'année en cours** mais qui a été enseignée l'année précédente. Seuls les candidats inscrits à cet enseignement lors de la précédente année et ayant échoué peuvent se présenter à l'ESR.

Il n'est pas indispensable d'être inscrit au Cnam l'année en cours pour pouvoir se présenter à un examen spécial de rappel.

L'ESR est organisé à la **demande de l'élève** qui doit obtenir l'accord de l'enseignant et le transmettre au [service des examens](#).

l'inscription à un ESR doit se faire au mois de **mai** pour un ESR organisé en **septembre** de la même année.

le candidat paiera 180 euros (tarif 2021-2022).